



n° 113 - Décembre 2009



Le territoire sedanais

Des difficultés pour retenir ses jeunes et ses cadres



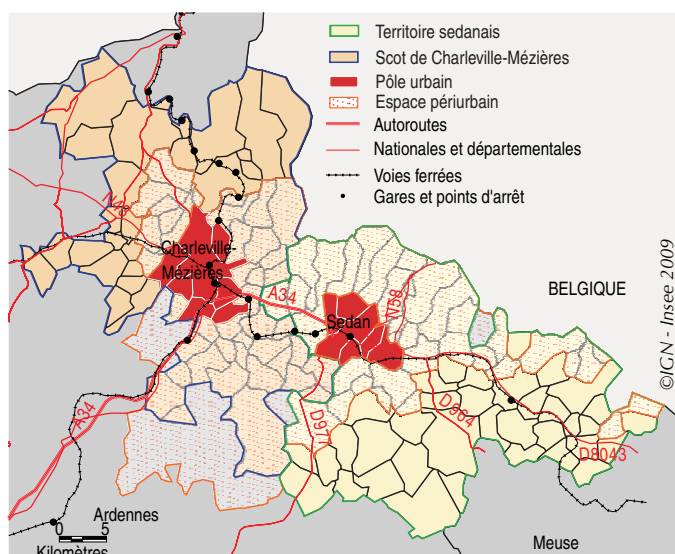
Dans le territoire sedanais, le déficit des arrivées de nouvelles populations sur les départs s'aggrave. Il est particulièrement marqué chez les jeunes adultes, laissant présager pour un avenir proche d'une baisse de population et d'une accélération de son vieillissement. Au sein du territoire, avec le déménagement de jeunes familles de la ville vers une commune périurbaine, Sedan et sa banlieue connaissent déjà une baisse de population et un fort vieillissement.

Au plan économique, les départs massifs des plus qualifiés peuvent se traduire par des difficultés de recrutement de cadres pour les entreprises locales, voire même freiner le développement de nouvelles activités. Les déplacements quotidiens domicile-travail de cadres sont plus importants dans le sens Charleville-Mézières vers Sedan que l'inverse. Pour toutes les autres catégories d'emploi, les flux sont systématiquement plus importants dans le sens Sedan vers Charleville-Mézières.

La périurbanisation contribue à une augmentation importante des déplacements quotidiens domicile-travail. Près de sept actifs occupés sur dix résident dans une commune différente de celle de leur lieu de travail, plus qu'au niveau départemental et régional. Dans un contexte de développe-

ment durable, la gestion de ces flux et leur croissance peut s'avérer problématique si les infrastructures de transport ne se révèlent pas adaptées ; parmi les actifs qui changent de commune pour travailler, neuf sur dix utilisent chaque jour leur voiture. Néanmoins, au regard d'autres territoires comparables, les trajets domicile-travail se font avec des temps de trajet plus courts, les emplois étant davantage répartis sur le territoire.

Le territoire sedanais et son environnement



Situé au nord-est des Ardennes, le territoire sedanais est peuplé de 64 250 habitants en 2006, soit un quart de la population départementale. En raison de la proximité de Charleville-Mézières et Sedan, séparés de seulement 24 km par l'A34, le Scot de Charleville-Mézières et le territoire sedanais entretiennent d'étroites relations, tant sur le plan des migrations résidentielles que des navettes domicile-travail.

Bordé par le département de la Meuse, le territoire sedanais possède une frontière d'une soixantaine de kilomètres avec la Belgique. Cette frange belge est la moins densément peuplée du pays. Avec la présence de la vallée touristique de Bouillon, l'emploi y est principalement tertiaire.

Moins d'arrivées dans le territoire que de départs

Les changements de commune de résidence ont un impact sur l'évolution démographique des territoires concernés. Pour le territoire sedanais, ces migrations résidentielles se traduisent par un nombre de départs supérieur aux arrivées. Hors échanges avec les pays étrangers, 7,8 % des habitants du territoire n'y résidaient pas cinq ans auparavant. À l'inverse, l'équivalent de 10,8 % de la population actuelle du territoire l'a quitté. Avec une perte de 1 900 personnes en cinq ans, le déficit annuel s'élève à 6,1 habitants pour 1 000 présents. Ce déficit s'est accru par rapport à celui de la décennie 1990. Néanmoins, il demeure inférieur au déficit annuel moyen des Scot de la région, ainsi qu'à celui du Scot de Charleville-Mézières. Équilibrés avec le Scot de Charleville-Mézières et les Ardennes, les échanges de population sont déficitaires pour le territoire sedanais avec le reste de la France.

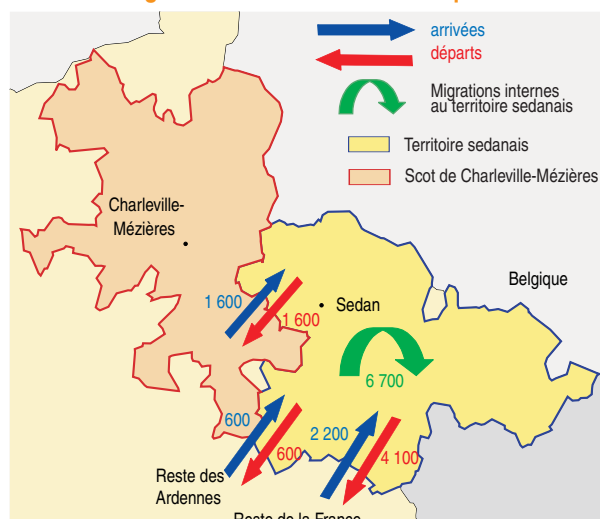
Les mobilités résidentielles sont souvent des mobilités de proximité : 30 % des échanges de population entre le territoire sedanais et le reste de la France ont lieu avec le Scot de Charleville-Mézières. Parmi les résidents du Scot de Charleville-Mézières, 1 600 personnes habitaient dans le territoire sedanais cinq ans auparavant, et presque autant de personnes ont fait l'inverse.

>> Des arrivées de l'étranger plus nombreuses

Parmi les résidents du territoire sedanais, 700 personnes, soit 1 % de la population âgée de plus de cinq ans, résidaient à l'étranger cinq ans auparavant. Ces arrivées de l'étranger sont en augmentation par rapport à la période précédente. Relativement à la population, elles sont plus nombreuses dans le territoire sedanais que dans le Scot de Charleville-Mézières ou dans les Ardennes. Parmi ces habitants venus de l'étranger, une grande partie est originaire de Belgique, mais aussi d'un pays du Maghreb. Alors que les personnes en provenance de Belgique choisissent une commune située le long de la frontière belge qui connaît une construction de logements neufs dynamique, celles en provenance du Maghreb s'installent dans la ville de Sedan.

Deux tiers des actifs venus de Belgique travaillent à l'étranger, contribuant ainsi à l'augmentation depuis 1999 des navettes domicile-travail vers l'étranger. Elles ont en effet doublé par rapport à 1999 et représentent, en 2006, 1 200 trajets quotidiens, principalement à destination de la Belgique et du Luxembourg. Malgré tout, la part de travailleurs de nationalité étrangère traversant la frontière pour aller travailler a diminué passant de 24 % en 1999 à 21 % en 2006. Ces navetteurs de nationalité étrangère sont plus souvent des cadres ou des employés alors que les navetteurs de nationalité française sont pour l'essentiel des ouvriers.

Migrations résidentielles en cinq ans



Note de lecture : 6 700 personnes ont changé de commune au sein du territoire sedanais au cours des cinq dernières années

Source : Insee, recensement de la population 2006, exploitation complémentaire

Les migrations de jeunes amplifient le vieillissement

Les arrivées de population sont moins élevées que les départs pour chacune des classes d'âge, le déficit étant le plus élevé pour la classe des 15 à 24 ans. En cinq ans, le territoire a perdu 1 000 jeunes de cet âge, représentant la moitié du déficit global. De nombreux jeunes quittent le territoire pour poursuivre des études, l'offre de formation supérieure étant peu présente dans cette partie des Ardennes. Au regard des caractéristiques des emplois offerts, moins souvent tertiaires et davantage industriels, l'entrée dans la vie active peut être un autre motif de départ. Rapporté à la population concernée, le déficit des entrées sur les sorties est quatre fois plus élevé chez les jeunes de 15 à 24 ans qu'aux autres âges : chaque année le territoire sedanais perd en moyenne 24 jeunes de 15 à 24 ans pour 1 000 présents. Les migrations importantes chez les jeunes contribuent à faire baisser leur poids dans la population et à augmenter celui des classes plus âgées. En 2006, les 15 à 24 ans représentent 13,8 % de la population ; sans les migrations, ils auraient représenté 15,1 % de la population.

Migrations résidentielles en cinq ans par classe d'âge

	Population 2006	Entrées	Sorties	Solde	Taux annuel de migration (‰)
Moins de 15 ans	8 094	595	768	-173	-4,2
de 15 ans à 24 ans	8 231	875	1 906	-1 031	-23,6
de 25 ans à 39 ans	11 728	1 783	2 178	-395	-6,6
de 40 ans à 54 ans	13 702	685	821	-136	-2,0
de 55 ans à 64 ans	7 186	240	296	-56	-1,5
65 ans ou plus	10 711	243	296	-54	-1,0
Total	59 651	4 420	6 265	-1 845	-6,1

Note de lecture : chaque année, le territoire sedanais perd en moyenne 24 jeunes de 15 à 24 ans pour 1 000 présents

Source : Insee, recensement de la population 2006, exploitation complémentaire

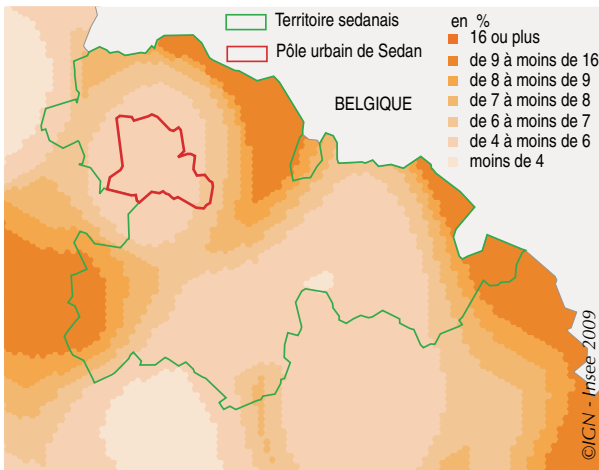


La périurbanisation aggrave le déficit de population du pôle urbain

Au jeu des migrations résidentielles, le pôle urbain – constitué de Sedan et de sa banlieue –, ainsi que ses communes périurbaines perdent des habitants. Mais relativement à la population, le déficit migratoire est trois fois plus élevé pour le pôle que pour le reste du territoire sedanais, témoignant du phénomène de périurbanisation avec le déménagement de population du centre vers la périphérie. Parmi les habitants des communes périurbaines, 1 300 personnes résidaient dans le pôle urbain cinq ans auparavant ; seulement 900 ont fait l'inverse.

Les déménagements de population entre le pôle urbain et le reste du territoire sedanais sont fortement déficitaires pour le pôle urbain chez les jeunes de moins de 15 ans et les personnes âgées de 30 à 40 ans, les ménages quittant le pôle étant souvent des familles avec enfants. À contrario, les personnes de plus de 50 ans sont plus nombreuses à venir du périurbain pour s'installer dans le pôle.

Taux de construction neuve entre 1999 et 2005



Sources : Insee, recensement de la population 1999, Dreal Champagne-Ardenne (Sit@del2)

Quand les ménages quittent le pôle urbain pour s'installer dans une commune périurbaine, c'est huit fois sur dix pour habiter une maison. C'est souvent aussi l'occasion de devenir propriétaire ; plus de la moitié des ménages s'installant dans le périurbain sont propriétaires de leur nouveau logement. À l'inverse, ceux ayant quitté une commune périurbaine pour résider dans le pôle, occupent souvent un appartement en location.



> DÉFINITION

Migrations résidentielles : on appelle migrations résidentielles les changements de lieu de résidence. La résidence antérieure est celle au 1er janvier cinq ans auparavant. Ainsi, le recensement n'appréhende pas les migrations intermédiaires. En particulier, une personne qui habite la même commune aux deux dates peut très bien avoir changé de commune de résidence entre-temps. Les enfants de moins de cinq ans n'étant pas nés à la date de référence de la résidence antérieure, ils ne sont pas inclus dans la population susceptible d'avoir migré. Seules les migrations internes au territoire français sont prises en compte (France métropolitaine + DOM).

Taux annuel de migration : les migrations concernées sont les migrations résidentielles (cf. définition). Ce taux rapporte le solde migratoire (entrées – sorties) annuel à la population moyenne de la zone.

Pôle urbain : est une unité urbaine offrant au moins 5 000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.

Commune périurbaine, espace périurbain : le périurbain a trait aux déplacements domicile-travail, les emplois restant largement concentrés dans les pôles urbains tandis que les lieux de résidence s'éloignent de ces pôles urbains. Il est composé des communes sous influence urbaine du fait de ces déplacements domicile-travail : communes périurbaines et communes multipolarisées.

En conséquence de ces comportements résidentiels différenciés selon l'âge, la composition du ménage et le type de territoire, le nombre de personnes par ménage diminue plus vite dans le pôle que dans les communes périurbaines. Au contraire, la part des maisons et la taille des logements augmentent plus vite dans les communes périurbaines qu'en ville.



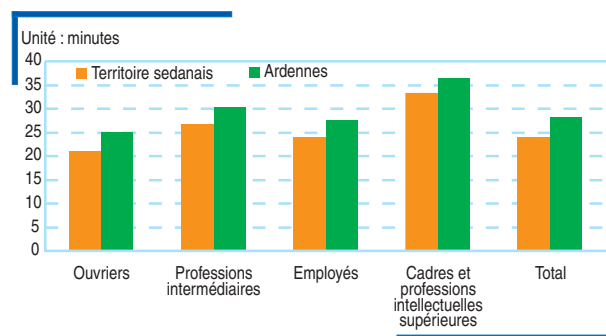
Des déplacements plus nombreux mais plus courts

Le phénomène de périurbanisation génère d'importants déplacements domicile-travail quotidiens. En 2006, un cinquième des 10 800 emplois localisés à Sedan ou dans sa banlieue est occupé par un actif résidant dans une commune périurbaine. Parmi les seuls actifs qui se sont installés dans une commune périurbaine et résidaient dans le pôle urbain cinq ans auparavant, deux sur cinq travaillent dans le pôle.

Sur l'ensemble du territoire sedanais, les actifs sont en proportion plus nombreux à quitter leur commune de résidence pour aller travailler que les actifs du département des Ardennes ou de la région. Au sein du territoire sedanais, 16 000 personnes se déplacent chaque jour d'une commune à une autre pour se rendre à leur travail. Ils représentent 69 % des actifs du territoire. Cette part d'actifs mobiles, en forte augmentation par rapport à 1999 où elle ne s'élevait qu'à 64 %, est plus élevée qu'au niveau départemental et régional : respectivement 61 % et 56 %.

Si les actifs du territoire sedanais sont plus mobiles qu'au niveau régional, leurs déplacements domicile-travail sont en moyenne plus courts. En effet, lorsqu'ils changent de commune pour aller travailler, leur trajet dure en moyenne 24 minutes aux heures pleines contre 28 minutes pour les actifs des Ardennes ou de Champagne-Ardenne.

Durée moyenne du trajet domicile-travail pour les principales catégories sociales



Champ : actifs quittant leur commune de résidence pour aller travailler
Source : Insee, recensement de la population 2006, exploitation complémentaire

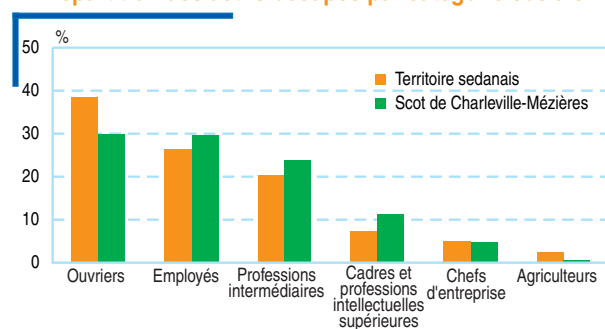
Cet écart s'explique par la proportion d'ouvriers plus élevée dans le territoire sedanais, catégorie pour laquelle les temps de trajet sont souvent inférieurs aux autres catégories sociales, en particulier celle des cadres. Les cadres quittent en effet plus souvent leur commune de résidence pour se rendre à leur travail et parcourent des distances plus longues : 5 % des cadres exercent leur activité à plus de 90 km, contre 30 km pour les autres catégories. En se limitant aux seuls déplacements avec changement de commune à l'intérieur du territoire sedanais, le trajet moyen diffère très peu selon la catégorie sociale.

Lorsqu'ils doivent se déplacer d'une commune à une autre pour travailler, neuf actifs du territoire sedanais sur dix utilisent leur voiture. Cette proportion est comparable à celle départementale mais légèrement supérieure à celle de la région. La desserte routière est développée dans le territoire sedanais : la ville de Sedan est reliée à Charleville-Mézières par l'A34, à Carignan par la N43 et à la Belgique par la N58. Malgré la présence de la ligne ferroviaire Carignan-Charleville-Mézières et sa desserte en de nombreux points d'arrêt parmi lesquels Sedan, moins de 3 % utilisent les transports en commun, contre 3,5 % pour les Ardennes et 4,3 % pour la région.

Un important déficit de cadres

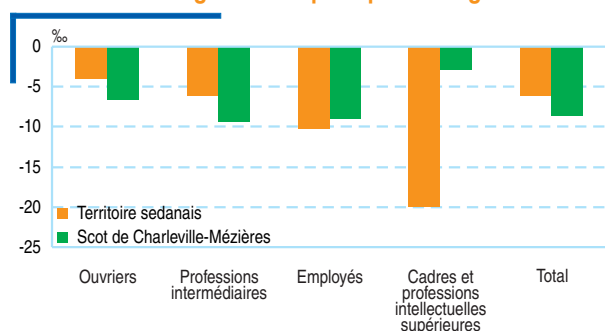
Les navettes quotidiennes d'actifs résidant dans le territoire sedanais ne se limitent pas à des flux entre le pôle et les communes périurbaines. En 2006, 6 400 actifs sortent quotidiennement du territoire sedanais pour aller travailler, parmi lesquels 4 200 se dirigent vers le Scot de Charleville-Mézières. Ils ne sont que 3 200 à faire le trajet inverse. Les cadres sont proportionnellement deux fois plus nombreux à résider dans le Scot de Charleville-Mézières et à travailler dans le territoire sedanais que l'inverse ; à l'opposé, les employés sont proportionnellement plus nombreux à résider dans le territoire sedanais et à travailler dans le Scot de Charleville-Mézières.

Répartition des actifs occupés par catégorie sociale



Source : Insee, recensement de la population 2006, exploitation complémentaire

Taux annuel de migration des principales catégories sociales



Note de lecture : chaque année, le territoire sedanais perd en moyenne 20 cadres pour 1 000 présents

Source : Insee, recensement de la population 2006, exploitation complémentaire

Les groupes sociaux se répartissent différemment dans les territoires. Les ouvriers sont en proportion davantage présents dans le territoire sedanais que dans le Scot de Charleville-Mézières ; à l'inverse, toutes les autres catégories sociales y sont moins nombreuses.

Les migrations résidentielles amplifient ces écarts. Dans le territoire sedanais, rapporté à la population concernée, le déficit des départs sur les arrivées est le plus élevé pour les cadres. Dans le Scot de Charleville-Mézières, il est le plus faible pour cette catégorie sociale, hormis chez les agriculteurs pour lesquels les migrations sont peu nombreuses. ■

Nicolas Panafieu



POUR EN SAVOIR PLUS

Cette étude sur les migrations résidentielles s'inscrit dans la continuité d'un premier diagnostic de territoire réalisé sur le même périmètre : « Le territoire sedanais : une entité fragile », Insee flash n° 103, juin 2009

INSEE, direction régionale de Champagne-Ardenne
 10, rue Edouard Mignot - 51079 Reims Cedex - Tél. : 03 26 48 66 60
Directeur de la publication : Dominique Perrin, directeur régional de l'Insee
Chef de Service Études et Diffusion : Françoise Courtois-Martignoni
Rédacteur en chef - Communication externe : Clarisse Lefèvre
Secrétaire de fabrication : Audrey Egalgi - **Création de l'image visuelle** : 5pointcom
Imprimeur : Le Réveil de la Marne, 51204 Épernay
 © INSEE-2009 ISSN 1277-5649 - Code SAGE : FLA09B360 - Dépôt légal Décembre 2009



Une version électronique de ce document est disponible sur : www.insee.fr/champagne-ardenne
 Rubrique : produits et services, publications